



VILLE de VELAUX

HÔTEL DE VILLE DE VELAUX
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : J.P. MAGGI
COMITÉ DE RÉDACTION : C. CAUHAPE,
D. OLANDA, A. HERTOUX, O. MILER
A. DUPREY, S. ABDELMALEK



D'une tour à l'autre

Edito

Au lendemain de ce second tour des élections cantonales, je vous remercie pour votre confiance renouvelée. Avec plus de 66 % de suffrages à Velaux et presque 60 % des voix sur le canton, vous avez fait barrage à un candidat, porteur d'une idéologie dangereuse. Je m'engage, avec ma suppléante, Alexandra Bounous-Duprey, à poursuivre mon action en faveur de ce canton et à travailler pour le bien-être de tous.

Cette étape politique étant passée, j'aimerais revenir sur la vie de notre commune. L'arrivée du printemps est le moment propice pour le lancement des grands chantiers. A présent que les bâtiments de la mairie et de la salle de spectacles sont achevés, que la création du parvis est en cours, nous avons lancé l'aménagement des voies qui permettent d'y accéder. C'est pourquoi, je vous invite à lire attentivement le document ci-joint, détaillant les différentes phases de travaux qui se dérouleront Avenue Jean Moulin et Avenue de la Gare. Pour cette dernière, les travaux ont débuté depuis quelques jours. Un croquis vous révèle ce que seront ces futures voies, véritables épines dorsales de la commune. Une fois complètement redessinées ces avenues paysagées permettront un partage équitable des espaces de circulation dans notre village. Piétons, cyclistes, automobilistes mais aussi personnes à mobilité réduite et parents de jeunes enfants pourront circuler en toute sécurité dans une zone à 30 km/h.

Il est indéniable que ces chantiers vont perturber le quotidien de chacun et nous en avons bien conscience. Des déviations, des circulations alternées seront mises en place pour permettre à tous de se déplacer quasi normalement.

D'autre part, nous allons procéder à la création d'une nouvelle voie, avenue Hélène Boucher, qui, de La Croix, ira rejoindre le rond-point du Parterre. Un nouveau plan de circulation sera mis en place pour apporter une solution aux difficultés de trafic et de stationnement dans le centre-ville, tout en offrant de larges trottoirs, tant attendus par les jeunes parents. Tout naturellement, les circuits de bus concernés seront modifiés pour faciliter la circulation et remédier à des problèmes de sécurité.

Avec le retour des beaux jours, les événements et les manifestations se succèdent : Forum de l'emploi à Rognac le 14, randonnée et concentration cyclotouriste de la Sainte Propice le 3, inauguration de la place Henri Pierret le 24 et le tournoi international de foot benjamins le week-end de Pâques, sans oublier le « grand déballage des enfants » le 2, dans les locaux de l'école Jean Jaurès.

Alors bon printemps à tous, en espérant avoir le plaisir de vous croiser nombreux dans ces diverses manifestations.

Jean-Pierre MAGG
Maire de Velaux
Conseiller général

VELAUX SUR INTERNET
<http://velaux.net>
www.agglopo-le-provence.fr

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

LES LUNDI, MARDI ET JEUDI
de 9h à 12h et de 15h à 17h

LE MERCREDI
de 9h à 12h et de 15h à 18h30

LE VENDREDI
de 9h à 17h30 sans interruption

TÉLÉPHONE
04 42 87 73 73

Sommaire

Editorial	1
Permanences	2
Velaux Infos	3
- Etat-civil	
- Médecins & pharmacies de garde	
- Recensement militaire	
Infos diverses	4 et 8
Débat d'Orientation Budgétaire	5 à 7
Velaux Assos	9
Médiathèque	10
Infos Jeunes	11
Agenda	12

Permanences

AVPE

M^{me} Françoise POMEROLE, adjointe au Maire, déléguée à la petite enfance, présidente de l'AVPE, reçoit sur rendez-vous, place du Bon Puits.

Tél : 04 42 74 70 46

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

6, avenue de la Gare - 1^{er} étage

Réception du public du lundi au jeudi de 9h à 12h

Tél : 04 42 87 73 77

M^{me} Yolande PASTRE, adjointe au Maire, déléguée à l'aide sociale, reçoit le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi de chaque mois sur rendez-vous.

Aide-ménagère ADAR

Lundi 11 avril de 9h à 11h

Assistants sociaux DGAS

Sur rendez-vous

Tél : 04 90 44 76 76

Conseiller juridique

Mercredi 13 avril de 9h à 11h30

Permanence d'écoute Alzheimer

Mercredis 13 et 27 avril de 14h à 18h

Tél : 04 42 87 73 79 ou 04 42 87 73 77

Point écoute famille

Mercredis 13 et 27 avril de 14h à 18h

Permanence confidentielle assurée par **M^{me} Simone KLEIN**, conseillère conjugale et familiale

Tél : 04 42 87 73 79 ou 04 42 87 73 77

Centremploi / Famillemplois

La Bastide Lopez - allée de La Péraude

Sur rendez-vous

Tél : 04 90 53 47 39

Conciliateur

Jeudis 7 et 21 avril de 14h à 16h

Service technique - avenue Jean Moulin

Economie - Emploi

- POLE EMPLOI : offres d'emploi, ateliers thématiques, etc.
- MISSION LOCALE : permanences pour les jeunes de 16/25 ans (*emploi, logement, santé, etc.*)

Renseignements au **Bureau de l'Emploi et de l'Economie** - La Bastide Lopez - allée de la Péraude

Tél : 04 42 87 73 78

Permanence du Maire

M. Jean-Pierre MAGGI, Maire de Velaux, reçoit en Mairie le mercredi de 17h à 19h **sur rendez-vous.**

Tél : 04 42 87 73 73

Permanence du Conseiller général

M. Jean-Pierre MAGGI, Vice-président du Conseil général, reçoit tous les jeudis après-midi **sans rendez-vous**, de 15h à 17h, dans les locaux de sa permanence : 30, passage Journet-Dubief à Pélissanne.

Tél : 04 90 55 05 33 (*uniquement le jeudi*)

Pôle Vie de la Cité Vie associative

M. Didier DEBARGE, premier adjoint, reçoit les associations **sur rendez-vous**, à la Maison des Associations - Les 4 Tours.

Tél : 04 42 46 34 51

Relais assistantes maternelles

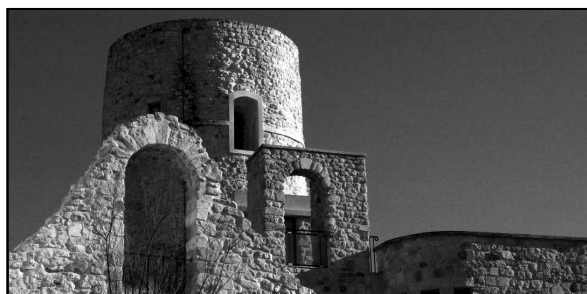
Permanence assurée par **M^{me} Nathalie GONZALEZ** tous les mercredis de 9h à 12h, dans les locaux de l'AVPE, place du Bon Puits.

Tél : 04 42 85 46 97 ou 06 75 07 98 06

Rencontre le vendredi 22 avril de 9h à 11h

Sur inscription au **04 90 53 08 83**

Temps de rencontre pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle, ou pour les enfants de moins de 3 ans, accompagnés de la maman ou du papa, ne bénéficiant pas d'un accueil collectif.



Tour Musée

Ouverture au public **le mercredi de 10h à 12h** (*hors vacances scolaires*) et **le samedi de 14h à 17h**

Moulin Seigneurial

Ouverture au public **le samedi de 14h à 17h**

Visite guidée sur rendez-vous

Service patrimoine : 04 42 87 73 59

Etat civil

Naissances

Mélina RUIZ, le 24 février
Baptiste RUIZ, le 3 mars

Mariages

Emile ORSINI et Fatiha AISSAT, le 26 février

Décès

Elie PONTIER, le 8 février
Charly MARTORELL, le 10 février
Alexandra SERY, le 20 février
Suzanne BOULE veuve GROLLEAU, le 24 février
Laurent FREGNI, le 1^{er} mars
Albertine VERNIER veuve DE STEFANI, le 7 mars

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons nés en janvier, février et mars 1995 (avoir 16 ans révolus) doivent se faire recenser en Mairie avant le 31 avril 2011.

Pour effectuer cette démarche, se munir de sa carte nationale d'identité, du livret de famille ainsi que de la carte nationale d'identité des parents s'ils sont nés à l'étranger.

Pour tous renseignements :

Service Etat civil au 04 42 87 73 73

Arrêté brûlage

Réf. 0958.08 - N° 167/08

HORS SAISON ESTIVALE

Durant les mois d'**octobre, novembre, décembre, janvier, avril et mai**, tout emploi du feu sur la commune de Velaux est autorisé lorsque la vitesse du vent est **inférieure à 30km/h et seulement le matin entre 6h et 10h.**

A partir de 10h le feu doit être complètement éteint et noyé.

Médecins & pharmacies de garde

(de 20h à 8h en semaine, du samedi 12h au lundi 8h, les jours fériés)

En cas de besoin médical, contacter **le centre 15** qui joindra le médecin de garde.
Pour connaître les pharmacies de garde, contacter **le centre d'appel, au 32 37.**



Infos diverses

AGGLOPOLE PROVENCE, LE GIP MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE, LA VILLE DE ROGNAC, LA MISSION LOCALE DU PAYS SALONNAIS ET LEURS PARTENAIRES

organisent un

FORUM EMPLOI-FORMATION

sur les métiers du transport et de la logistique

jeudi 14 avril de 9h à 13h

au CAM (Centre d'animation municipal Georges Batiget) de Rognac

Ce rendez-vous sera l'occasion pour le public de rencontrer des entreprises qui recrutent, de s'informer sur les formations existantes, de bénéficier de conseils pour la rédaction de CV et de lettres, ou encore de s'initier à la tenue d'un entretien d'embauche.

Une navette gratuite au départ de Velaux sera mise à disposition des jeunes souhaitant se rendre au forum.

Renseignements auprès du bureau de l'emploi au 04 42 87 73 78

INAUGURATION DE LA PLACE CAPITAIN HENRI PIERRET

dimanche 24 avril à 11h20

à l'embranchement du lotissement La Péraude
et de la rue Pierre Puget

En mars 2010, la diffusion du film " *La Rafle* " a révélé l'action des sapeurs-pompiers de Paris, et le nom de leur capitaine, Henri Pierret, en faveur des juifs incarcérés dans le Vélodrome d'hiver.

La municipalité de Velaux a décidé d'honorer le capitaine en donnant son nom à une place du village. Cette inauguration se déroulera après la cérémonie du Souvenir aux déportés qui aura lieu au Monument aux Morts à 11h.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE JEAN JAURES

vous convie au

GRAND DEBALLAGE DES ENFANTS samedi 2 avril de 10h à 17h

dans la cour de l'école Jean Jaurès

De nombreux accessoires d'occasion pour bébés et enfants seront mis en vente : jouets, vêtements, articles de puériculture, etc.



TRI DU VERRE relevons le challenge !

Afin d'améliorer les résultats du tri du verre sur les communes d'AgglopoLe Provence, la Communauté d'agglomération lance un grand challenge. L'objectif est d'augmenter d'au moins 3 kg la quantité de verre collectée par habitant et par an (*pots, bocaux et bouteilles*).

3 bonnes raisons de recycler le verre :

- c'est un matériau 100 % recyclable, qui se recycle à l'infini ;
- cela permet de protéger l'environnement puisque sa production engendre un rejet important de CO2 ;
- AgglopoLe Provence reverse 3 euros par tonne collectée à la Ligue contre le cancer (*32 000 euros depuis 2010*).

Relevez le défi en vous rendant au point d'apport volontaire le plus proche pour trier vos bouteilles, pots et bocaux en verre !

LE SERVICE PUBLIC A PORTEE DE MAIN

La DILA (Direction de l'information légale et administrative) met à votre disposition deux services pratiques vous permettant d'obtenir l'ensemble des renseignements relatifs aux démarches administratives et à l'accès aux télé-procédures :

**3939 Allo Service public
www.service-public.fr**

Ces deux outils faciliteront et accéléreront vos démarches administratives en matière de perte de papiers d'identité, de demande de prestations familiales, etc.

Débat d'orientation budgétaire 2011

Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du DOB

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du DOB

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

LOI DE FINANCES 2011

L'année 2011 succède à une année de crise économique et se situe entre deux périodes de réforme des collectivités locales.

Les transferts de compétences (concernant les Régions et les Départements) de l'acte II de la Décentralisation sont en phase d'achèvement. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2010, la Taxe Professionnelle a été supprimée. Depuis 2010, les entreprises sont soumises à la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comporte une part imposable sur les bases foncières et une part imposable sur la valeur ajoutée. Les collectivités reçoivent de l'Etat pour l'année 2010 une compensation relais s'y substituant.

En 2011, les collectivités locales percevront de nouveaux impôts et une dotation garantissant la neutralité budgétaire de la réforme.

Par ailleurs, les communes restent le premier acteur local, elles représentent 71 % des dépenses d'équipement de l'ensemble des collectivités locales, soit environ la moitié de l'investissement public en France.

Les déficits publics

Le plus préoccupant demeure le niveau des déficits publics de notre pays qui devrait s'élever à 6 % du Produit Intérieur Brut en 2011, alors que le traité de Maastricht n'autorise, dans le cadre du pacte de stabilité, qu'un endettement limité à 3 % du Produit Intérieur Brut.

Le déficit de l'Etat en France a atteint un nouveau record depuis 60 ans, poussant la dette publique elle aussi à son plus haut. L'assainissement budgétaire sera difficile.

Depuis quelques années, les réductions d'impôts, les niches fiscales, sans parler du bouclier fiscal ont fait perdre beaucoup de ressources à l'Etat, qui de ce fait pénalise les jeunes, les retraités, les travailleurs pauvres.

Principales mesures prévues dans le Projet de Loi de Finances concernant les collectivités locales pour 2011

1/ Une des mesures les plus importantes inscrites dans le PLF 2011 intéressant les collectivités locales est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013).

2/ En sus, il est prévu la non-indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, l'enveloppe des concours financiers concernés par la stabilisation

en valeur sont les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales, les amendes de police, la Dotation Générale de Décentralisation.

3/ Il est également prévu la fusion de deux dotations de soutien à l'investissement rural : la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR) en une dotation d'équipement des territoires ruraux.

4/ Enfin, le mécanisme de péréquation est renforcé pour la DDU (Dotation Développement Urbain), DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

MESURES FISCALES Revalorisation des bases de la fiscalité locale

La Loi de Finances fixe chaque année un coefficient de majoration des bases de fiscalité sur les ménages. Cette mesure correspond à un amendement voté chaque année au cours de la Loi de Finances. Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales par la Loi de Finances 2011 a été fixé à 1,02.

La dotation de l'Etat sera, hors fonds de compensation de la TVA, qui constitue un remboursement différé de la TVA acquittée par les communes sur leurs dépenses d'investissement, majorée de 0,6 % soit beaucoup moins que l'inflation. Le gel des dotations de l'Etat est annoncé pour 3 ans. L'évolution de la DGF sera de 0.2 % en 2011 alors que l'augmentation attendue de la croissance est de 2 %.

Le déficit de l'Etat approchera les 149 milliards d'euros, il est évalué à ce jour à 148.8 milliards. Il constitue la principale composante du déficit public qui s'élève à 7.7 % du P.I.B. Le gouvernement souhaite réduire ce taux à 6 % sur 2011 alors que sa dette ne diminuera pas.

FINANCES COMMUNALES

La commune contrôle son endettement, l'augmente en fonction des besoins et des achats fonciers et anticipe la suppression des aides du département.

2009 : 8,647M d'euros soit 1 034 euros /hab. (population de 8 360 habitants)

2010 : 11,236 M d'euros soit 1 330 euros /hab. (population de 8 445 habitants)

2011 : 15,059 M d'euros soit 1 743 euros /hab. (population de 8 542 habitants).

Il convient de préciser qu'en 1996 le montant de la dette s'élevait à 10,679 M d'euros, soit 1 463 euros par habitant (pour une population de 7 297).

C'est un choix délibéré car avec la réforme territoriale nous ne pourrions plus obtenir des subventions du Conseil général et de la Région.

REMBOURSEMENT EMPRUNTS : CAPITAL + INTERETS

2009 : 1,095 M d'euros, soit 130,98 euros par habitant

2010 : 1,162 M d'euros, soit 137,596 euros par habitant

2011 : 1,301 M d'euros, soit 152,30 euros par habitant

COMPTE ADMINISTRATIF BILAN FINANCIER 2010

Section de fonctionnement : 10,554 M d'euros de recettes, 7,738 M d'euros de dépenses. Solde : + 2,816 M d'euros

Section d'investissement : 12,266 M d'euros de recettes, 14,647 M d'euros de dépenses. Solde : - 2,381 M d'euros

Ce qui nous donne un solde pour les deux sections de + 0,435 M d'euros

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Cette dotation de l'Etat est versée pour le fonctionnement de la commune.

2008 : 1,524 M d'euros versé par l'Etat, soit 16,46 % des recettes et 52,57 % du produit fiscal

2009 : 1,654 M d'euros versé par l'Etat, soit 16,43 des recettes et 53,25 % du produit fiscal

2010 : 1,677 M d'euros versé par l'Etat, soit 15,61 % des recettes et 51,60 % du produit fiscal

La Dotation Globale de Fonctionnement représente à elle seule 82 % de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat.

A compter de 2011 son montant n'est plus indexé sur l'évolution d'indicateurs macroéconomiques (*inflation et évolution du PIB*), mais est fixé chaque année en loi de finances.

Le législateur en définit ainsi son montant, ses règles de répartition ainsi que l'effort réservé à l'accroissement de la péréquation. D'où une évolution de + 0,2 % en 2011 (+ 0,6 % en 2010).

PRODUIT FISCAL DE LA COMMUNE

Il s'agit de la somme des produits.

Impôts fonciers : taxe d'habitation (TH), foncier bâti (FB) et foncier non bâti (FNB) encaissé par la commune :

2008 Produit fiscal : 2,899 M d'euros, soit 31,30 % des recettes

2009 Produit fiscal : 3,106 M d'euros, soit 30,85 % des recettes

2010 Produit fiscal : 3,250 M d'euros, soit 30,24 % des recettes

PRESSIION FISCALE

Evolution des taux d'imposition :

2008 TH : 17,12 %
FB : 22,09 % FNB : 39,17 %

2009 TH : 17,37 %
FB : 22,42 % FNB : 39,75 %

2010 TH : 17,72 %
FB : 22,87 % FNB : 40,55 %

Soit sur cinq années, une augmentation uniforme des taux de 3,5 %.

Evolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Depuis 2005, le taux de la TEOM a été harmonisé sur l'ensemble du territoire de l'Agglopolo, et porté à 10 %.

Ce service est délégué depuis 2002 à la communauté d'agglomération Agglopolo Provence qui en fixe le taux.

IMPACT DU FOND DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PAR RAPPORT AUX RECETTES DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

2008 Recettes : 9,261 M d'euros, FDTP : 0,227 M d'euros, soit 2,45 %.

2009 Recettes : 10,068 M d'euros, FDTP : 0,243 M d'euros, soit 2,41 %.

2010 Recettes : 10,745 M d'euros, FDTP : 0,191 M d'euros, soit 1,78 %.

Les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle sont alimentés par une partie de la Taxe Professionnelle provenant d'établissements considérés comme exceptionnels.

Ils sont qualifiés d'exceptionnels lorsque leurs bases de Taxe Professionnelle, rapportées à la population de la commune d'implantation, sont supérieures à deux fois la moyenne des bases de TP par habitant au niveau national.

Les modalités de répartition sont définies par les Départements :

- une part est attribuée aux communes concernées, en fonction du nombre de salariés demeurant sur leur territoire,
- une autre part est attribuée aux communes défavorisées, notamment en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Le produit versé sur l'année est calculé sur la répartition des prélèvements effectués sur l'année précédente.

Cette recette ne pouvait pas conserver une structure identique au regard de suppression de la taxe professionnelle.

Aussi, la loi de finances initiale de 2010 avait prévu de geler le fonctionnement du FDTP de 2010 versé en 2011.

Pour 2012, concernant la répartition 2011, les montants du FDTP correspondant aux anciens versements pour communes et EPCI concernés sont inclus dans le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR).

Pour les communes et EPCI défavorisés, une garantie de ressources est introduite sous la forme d'une Dotation de Compensation des Reversements aux Communes Défavorisées (DCRCD).

Cette dotation sera reversée sur décision des Conseils généraux aux seules communes défavorisées à partir de critères basés sur la faiblesse de potentiel fiscal et l'importance des charges.

A compter de 2013, doit être instauré un Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales (FNPRF) intercommunales et communales en remplacement des FDTP.

Ce fonds serait alimenté par un prélèvement sur les communes isolées, les communes membres d'un EPCI et les EPCI, au prorata de leurs poids respectifs dans les recettes fiscales (*nationales ou régionales*) et en fonction de l'écart de leur potentiel fiscal avec la moyenne (*nationale ou régionale*).

Ce fonds serait ensuite réparti aux EPCI, aux communes membres d'EPCI et aux communes isolées, en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal et des charges qu'ils supportent. Les critères de cette péréquation dite « horizontale » doivent être fixés au cours de l'année 2011.

On ne peut que souligner le manque de lisibilité de cette réforme du FDTP et les incertitudes pesant sur la répartition du prochain PNPFR.

POINT SUR L'EVOLUTION DU FDTP

Sur l'année 2010, FDTP 2009 :

Les modalités de répartition restent identiques aux autres années. Une modification du produit à répartir est intervenue en cours d'année car, par courrier du 28/07/10, Monsieur le Préfet a confirmé au CG qu'une somme de 1,195 M d'euros revenait bien au FDTP au titre de l'écêtement de l'établissement Lyondellbasell alors qu'il ne l'avait plus considéré comme établissement exceptionnel en début d'année. D'où une recette de 39,138 M d'euros pour commune concernée et 152,210 M d'euros pour commune défavorisée.

Sur l'année 2011, FDTP 2010 :

Le Code général des impôts indique qu'en 2010 le total du prélèvement à répartir au titre du FDTP sera égal à la somme des prélèvements opérés en 2009. Au regard de ce gel des prélèvements, la variation du produit écêté est due à la variation du montant de l'allocation de compensation pour perte de recette versée par l'Etat au Département et à la variation de la dotation de compensation pour suppression progressive de la part salaire.

De plus, au titre des critères de répartition fixés par le CG, la commune de Miramas n'est plus bénéficiaire du FDTP commune concernée car le nombre de salariés Shell résidant sur cette commune est passé sous la barre des 10, d'où une répartition plus importante pour les autres communes.

Soit une recette de 57,497 M d'euros pour commune concernée. Cette recette a été versée en début d'année. Le produit pour commune défavorisée sera versé au cours du mois de juin.

Les années précédentes, ces recettes n'étaient encaissées qu'en fin d'exercice. La préfecture souhaite que les versements 2011 soient rapidement effectués afin de pouvoir mettre en place la réforme de 2012.

Sur l'année 2012, FDTP 2011 :

Conformément aux informations communiquées, la part commune concernée sera supprimée.

Son produit sera sûrement intégré dans le FNGIR. Seule la part commune défavorisée sera maintenue.

Mais pour combien de temps ?

A priori sa suppression interviendra assez rapidement.

CHARGES DE PERSONNEL

2008 : 3,221 M d'euros.
Recettes : 34,77 %

2009 : 3,412 M d'euros.
Recettes : 33,88 %

2010 : 3,620 M d'euros.
Recettes : 33,68 %

Soit + 5,58 % sur 3 ans. Cette augmentation est la conséquence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), trois paramètres qui génèrent des revalorisations de salaire plus importantes que l'inflation. Par ailleurs, la politique salariale des agents des collectivités territoriales dépend des décisions prises par l'Etat.

Le contrôle de nos charges de personnel nous permet de dégager des moyens pour notre investissement.

La moyenne des charges du personnel de notre strate s'élève à 477 euros par habitant contre 404 euros pour notre commune, ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de plus de 623 566 euros. Il faut savoir que la moyenne des charges de plusieurs communes de notre strate s'élève à 583,3 euros par habitant. Cette maîtrise de nos dépenses nous permet d'avoir une capacité d'investissement pour l'avenir.

LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Communauté d'agglomération de Salon-Étang de Berre-Durance a été créée le 24 décembre 2001. Ses 17 communes représentent 10,8 % de la superficie des Bouches-du-Rhône et ses 130 000 habitants, plus de 6,6 % de la population du département.

1- Attribution de compensation

La Communauté d'agglomération percevant l'intégralité de la taxe professionnelle, la commune de Velaux reçoit, en contrepartie, une attribution de compensation fixe.

1 293 928 euros perçus en 2006 et 2007 soit plus 9,71% en 5 ans. En 2008 et 2009, elle s'est élevée à 1 293 924 euros, en 2010, elle est de 1 293 928 euros. Elle est calculée à partir de la Taxe Professionnelle perçue par la commune en 2001, diminuée du coût des services transférés à Agglopolo avec une actualisation depuis 2005.

L'avenir de l'intercommunalité passe par la dynamique des bases, dynamique qui sera pénalisée par la suppression de la Taxe Professionnelle.

82 % de ses bases sont touchées par le plafonnement de la nouvelle Cotisation Economique Territoriale (CET) à 3 % de la valeur ajoutée produite.

2 - Dotation de solidarité

L'accroissement des bases de la taxe professionnelle permet à la communauté d'agglomération de dégager des ressources qu'elle peut, soit dépenser sur le territoire communautaire, soit redistribuer aux collectivités dans le cadre d'une dotation de solidarité.
0,297 M d'euros en 2007, 0,326 M

d'euros en 2008, 0,245 M d'euros en 2009.

Après une baisse en 2009, ce montant a été maintenu en 2010.

3 - Impact de la suppression de la taxe professionnelle

En raison de la suppression de la taxe professionnelle et de la mise en place d'une nouvelle architecture fiscale, des incertitudes pèsent toujours sur le montant de ces dotations.

Pour Agglopolo Provence, la ressource en Taxe Professionnelle s'élevait en 2009 à 70 681 216 euros.

LE LYCEE

L'appel d'offre destiné à désigner le maître d'oeuvre lancé en 2009 a été annulé en raison d'un contentieux. Ce projet est toujours inscrit dans les projets programmés par la Région. Un prochain rendez-vous avec son président devrait nous permettre d'avoir une nouvelle approche de la date de construction.

COLLEGE ROQUEPERTUSE

Des travaux ont été engagés par le Conseil général dont c'est la compétence pour agrandir le réfectoire et aménager de nouvelles salles de classe. Ce chantier d'un montant 1,920 M d'euros hors taxe vient d'être terminé.

LOGEMENTS SOCIAUX

La construction des 15 logements programmée avenue Pierre Puget est en cours de livraison ;

La société Cogédim, est en train de construire, dans le cadre de son programme « Coeur de Provence » 40 logements sociaux dont la livraison est estimée fin 2011 ;

20 logements doivent être réalisés à la Bastide Bertin ;

24 au Clos Roquepertuse à proximité du collège. Pour ces deux projets, les financements ont été débloqués par l'Etat.

TRAVAUX

En cours

Les travaux de la Mairie et de la salle de spectacle sont achevés. Le décaissement de la terre est en cours pour permettre la réalisation du parvis qui devrait être achevé fin mai.

La commune poursuit l'étude pour la rénovation du groupe scolaire Jean Giono, dont les travaux feront l'objet d'une programmation d'investissements pluriannuels.

Programmés pour 2011

Aménagement de places de parking et reprise du mur de soutènement dans la Grand'Rue ;

Création de voie Hélène Boucher entre l'Avenue de La Gare et l'Avenue Jean Moulin ;

Achat d'un immeuble destiné à la création de logements, place Raoul Féraud ;

Ouverture du chantier de l'avenue de la Gare et de l'aménagement de l'avenue Jean Moulin, ces travaux devraient durer plusieurs mois ;

Acquisition du fonds de commerce du Bar du Cours ;

Achat de l'immeuble qui abrite la pizzeria, place Caire ;

Création de 2 courts de tennis supplémentaires ;

Aménagement des abords du club hippique ;

Extension par une 3^{ème} tranche de travaux du cimetière ;

Acquisition de plusieurs véhicules pour les services techniques ;

Amenée de l'eau brute sur le piémont de l'Arbois.

ENVIRONNEMENT

La commune mène actuellement un projet de confortement et de redynamisation des espaces agricoles et naturels péri urbains (PAEN). Ce projet repose sur

- la mise en protection durable de la vocation agricole des sols dans le secteur des Plans de Velaux (*plaine agricole s'étendant au pied du village jusqu'en limite Sud-Est de la commune*) et la préservation de la vocation globalement naturelle des piémonts de l'Arbois. Dans ce cadre, le Conseil général étudie en lien avec la commune, le Conseil régional, la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat, la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri urbains (PAEN) sur la zone agricole dite « des Plans » (*dispositif créé par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux*).

- Un programme d'action territoriale comportant entre autres un volet de préservation des zones paysagères sensibles et de contrôle du mitage, en relation directe avec le zonage et le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Ces syndicats ont été créés, voici de nombreuses années pour permettre aux communes, bien avant la création des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de travailler en synergie. Ces syndicats n'ont pas été intégrés dans les compétences des EPCI. Ces syndicats vont être regroupés au sein d'un SIVOM en vertu des nouvelles lois de modification territoriale.

CONCLUSION

Après la réforme de la Taxe Professionnelle, celle des collectivités territoriales votée en décembre dernier, aura pour effet de confisquer au Département, sa compétence générale. Seule l'action sociale et la gestion des collèges seront préservées. C'est la fin des subventions au monde associatif et de l'aide en faveur des communes. Les collectivités ne disposeront plus que de dotations et n'auront plus la maîtrise de leur fiscalité.

Face à cet avenir des plus moroses, nous pouvons nous féliciter d'avoir pu faire financer nos plus gros projets que sont la Mairie, la salle de spectacles et les principales voies d'accès au village. Nos choix ont permis à notre commune d'être dotée d'équipements modernes, accessibles et en harmonie avec l'environnement dans le plus grand respect de celui-ci. Velaux, est dans les Bouches-du-Rhône, l'une des communes de sa strate les mieux équipées, offrant le plus de prestations et possédant un riche patrimoine.

Le Maire,
Jean-Pierre Maggi

Infos diverses

SERVICE PATRIMOINE

WEEK-END DECOUVERTE Sculpture sur pierre

proposé par l'Atelier Phidias

**Samedi 9 et dimanche 10 avril
de 9h à 17h**

devant la Maison Pour Tous (Les 4 Tours)

Thème animalier

Pierre, bloc de calcaire tendre et outils
fournis par l'atelier

Adulte, débutants et initiés - Gratuit

Inscriptions au 04 42 87 73 59

ou au 06 32 87 96 10

NOUVELLES EXPOSITIONS

**" De la fouille archéologique
au musée "**

et

**" L'histoire du château
de Velaux et de ses seigneuries "**

le mercredi de 10h à 12h

(hors vacances scolaires)

le samedi de 14h à 17h

à la Tour Musée

Entrée libre

Renseignements au 04 42 87 73 59

SIMA (Syndicat mixte du Massif de l'Arbois)



SORTIES NATURE...

A la découverte des oiseaux
du massif de l'Arbois et du Réaltor

Dimanche 10 et samedi 30 avril

Sorties à la demi-journée, animées par la
chargée de mission Natura 2000.

Apportez des jumelles et votre pique-
nique !

Une longue-vue et un livre d'identification
seront mis à votre disposition.

Participation gratuite - nombre de places
limité

Inscriptions au 06 81 18 45 39

Concours Photo Ados 2011

"Les vieilles pierres"



Télécharge le règlement et le bulletin d'inscription



Choisis le(s) sujet(s) que tu veux photographier

Prends ta photo et donne lui un titre



Mets tout sur un CD Rom à ton nom

Amène tout ça à la Cité Jeunes d'EVEA avant le 7 mai



Gagne de nombreux lots : appareils photo, lecteurs Smartmédia, ...

Téléchargement sur centredeloisirs-evea.org

rubrique "actu "

Accueil et renseignements

Cité Jeunes d'EVEA - avenue Antoinette de Beaucaire

Les mercredi et samedi, de 14h à 19h

les mardi, jeudi et vendredi, de 16h à 18h30

ou **au 04 42 74 81 40**

*Manifestation placée sous l'égide du Pôle
Vie de la Cité, en collaboration avec
le collège de Roquepertuse et l'association EVEA.*

STAGES AU CASL

- Yoga, avec Maryvonne Lascombes, **samedi 2 avril, de 15h à 18h**

- Percussions brésiliennes, avec Yves Pernet, **samedi 9 avril, de 10h à 12h et de 14h à 17h**

Renseignements et inscriptions au 04 42 46 34 52

Velaux Assos

CASL

ATELIER CINE PASSION VELAUX

Château des 4 Tours - Salle Jean Cocteau

Ateliers hebdomadaires le vendredi de 14h30 à 17h30

- Partage de compétences, de savoir-faire
- Créations collectives de fictions, de reportages
- Aide à la création individuelle (*de l'écriture du scénario au montage final, en passant par toutes les étapes techniques*)

Afin de permettre à tous les adhérents de s'impliquer dans les réalisations fictions, les tournages sont effectués de préférence le week-end (*samedi et/ou dimanche*).

Réunion mensuelle chaque premier vendredi du mois à partir de 18h

L'atelier se prolonge une fois par mois avec une réunion mensuelle de coordination, afin de permettre à tous les adhérents de se rencontrer en soirée et de planifier les tournages.

Renseignements au 04 42 74 82 59

ou au 06 26 57 16 05

laurentbecker@free.fr

COMITE DES FETES

VIDE-GRENIER DE PRINTEMPS

Dimanche 1^{er} mai de 8h à 19h

au Parc des 4 Tours

Inscription les mercredis 13 et 20 avril, de 9h30 à 11h30, au local du Comité des fêtes - place François Caire

Fournir un chèque de 10 euros à l'ordre du Trésor public, ainsi que les photocopies d'un justificatif de domicile et de la carte d'identité (*les exposants doivent impérativement résider sur la commune*).

Pas de réservation par téléphone

CORSO DE LA FETE VOTIVE

St ELOI DU 7 AOUT

Réunion d'information

Samedi 23 avril à 11h

au local du Comité des fêtes

à l'arrière de la coopérative vinicole

Le Corso fleuri de la Fête votive fait partie de nos traditions. Vous souhaitez y participer, venez nous rejoindre afin de poursuivre cette aventure.

Renseignements au 06 76 76 02 70 ou au 06 24 03 17 24

AMICAL CYCLOTOURISME VELAUXIEN

RANDO CONCENTRATION SAINTE PROPICE Souvenir Vincent Banos

Dimanche 3 avril

Route : 35, 66 et 81 km - VTT : 19, 30 et 39 km

Marcheurs : 8 km

Inscriptions : licenciés : **3 euros** - non licenciés : **5 euros**

Randonnée : **2 euros** (*départ de 9h à 10h*)

Moins de 18 ans (*accompagné d'un adulte*) : **gratuit**

Inscriptions de 7h à 9h à la Maison Pour Tous

Renseignements au 06 13 58 10 75 (VTT)

au 06 60 21 77 44 (Route)

<http://cyclo.velaux.free.fr>

INFOS ARAC LOISIRS

JOURNEE " SUR LES TRACES DE DAUDET " A FONTVIEILLE

Samedi 16 avril

L'après-midi, Jean Coutarel, félibre provençal, vous fera vivre la Provence au travers de contes, anecdotes et histoires.

Frais de participation : **50 euros par personne**

(transport, déjeuner, visite du musée " La petite Provence " au Paradou)

Renseignements et réservations

Jean-Claude Carlo : **04 42 87 99 29 ou 06 22 17 21 88**

Pierre Balestrieri : **04 42 87 43 13 ou 06 09 87 93 27**

CLUB DENIS PADOVANI

Vendredi 8 avril

Thé dansant au club

6,50 euros (adhérents) - 7,50 euros (invités)

Vendredi 15 avril

Sortie au Puy Ste Réparate - visite d'une liquoristerie le matin - déjeuner et après-midi dansant

30 euros

Mardi 19 avril

Repas dansant à Berre avec l'ES 13

23 euros (pas de transport)

Attention : pas de permanence le mardi 19 avril

Renseignements au 04 42 87 99 14



Médiathèque

“ Histoire(s) de s’amuser ”

Lire ensemble 2011

En partenariat avec AgglopoLe Provence

Cette année, le thème abordé est le bleu. La médiathèque vous propose diverses animations, notamment sur la lavande.

Un programme proposant toutes les manifestations (gratuites) proposées par AgglopoLe Provence est disponible à la médiathèque.

Animations pour enfants et adultes

Contes sur la lavande pour les petits et les plus grands

Contes imaginés et écrits pour les enfants
par les membres de l’Atelier d’écriture de Marianne Alainmat
sur le thème de la lavande

Mercredi 6 avril de 15h à 16h pour les enfants de 5 à 7 ans

Mercredi 13 avril de 15h à 16h pour les enfants à partir de 7 ans
et de 16h30 à 17h30 pour les enfants à partir de 10 ans

Sur inscription à la médiathèque - places limitées

Spectacle “ Secrets d’eau ”

avec la conteuse Isabelle Lobet-Piron

Vendredi 8 avril à 19h30

Nous partirons sur les traces des lavandières d’antan et des naïades. C’est dans le secret du bruit d’une fontaine que nous entendrons peut-être rire les fées de l’eau et que nous apprendrons comment faire venir la pluie...

Pour adultes et enfants à partir de 7 ans

Sur inscription à la médiathèque - places limitées

“ Les multiples facettes de la lavande ”

soirée animée par Magali Amir, ethnobotaniste
et par l’Estrambord (*Lou pebre d’Ai*)

Mercredi 13 avril à 18h30

Les intervenants nous présenteront les multiples facettes de cette fleur typique de la région. Conférence et dégustation se mêleront afin de partager un moment de convivialité.

Pour adultes et enfants à partir de 8 ans

Sur inscription à la médiathèque - places limitées

Secteur adulte

Atelier d’écriture

animé par Marianne Alainmat

les jeudis 7 et 21 avril de 10h à 12h

Animation multimédia

tous les mardis et jeudis de 14h à 15h30

Thème abordé : découverte de l’écran d’accueil, des fenêtres et des icônes

Sur inscription à la médiathèque - 4 personnes par séance

Secteur jeunesse

Atelier informatique

Mercredi 27 avril de 14h à 15h

et de 15h30 à 16h30 pour les enfants de 7 à 13 ans

Sur inscription à la médiathèque - 5 personnes par atelier

CONTACT

Tél : 04 42 46 34 00

Fax : 04 42 46 34 01

Courriel : mediavelaux@yahoo.fr

Site : www.mediathèque-velaux.fr

HORAIRES

Mardi et vendredi de 15h à 19h

Mercredi de 9h30 à 12h30

et de 14h à 18h

Samedi de 9h30 à 13h

Vacances scolaires (du 18 au 30 avril inclus)

Mardi de 14h à 17h

Mercredi de 9h30 à 12h30 et de

14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 9h30 à 13h

Infos jeunes EVEA

(Espace Velauxien d'Education et d'Animation)

AIDE AUX LECONS COLLEGE

Nous proposons , le samedi matin (*en période scolaire*), aux élèves en difficulté, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, des cours de français, de maths et d'anglais, au centre de loisirs.

Tarif : 8 euros l'heure et demie. Renseignements : 04 42 74 81 40

SECTEUR ENFANCE

Animation cantines

Nous proposons, en partenariat avec le personnel de la Caisse des écoles, des temps d'animation cantines aux groupes scolaires Jean Giono et Jean Jaurès.

Depuis deux ans, les enfants de l'école Jean Giono participent au projet " Incroyables talents ". Face au succès rencontré, cette animation a été étendue aux deux écoles : le mardi à Jean Giono (15 participants), le vendredi à Jean Jaurès (20 participants). Les enfants proposent des chorégraphies, des sketches ou des tours de magie.

Leur implication est telle qu'ils arrivent avec leurs musiques et leurs accessoires d'artistes : chapeaux à paillettes, gants, hauts en strass, etc.

Après les répétitions et les sélections du jury, les finales sont prévues avant les vacances d'avril. Un diplôme et une récompense seront remis aux gagnants.

Ce moment de détente renforce la complicité, tout en favorisant entraide et encouragement.

SECTEUR JEUNESSE

Le Club J

L'année a commencé sur le thème de l'intergénération " Paroles d'anciens, vue d'aujourd'hui ".

Ce projet a réuni les enfants du Centre de loisirs et les personnes âgées du CCAS et fédéré les différents secteurs du centre autour d'une même envie : le plaisir d'échanger. Tous les participants, de 3 à 93 ans, se sont enrichis de ce partage. Plusieurs conférences avec l'association Mimix ont permis de découvrir que jeunes et anciens avaient des goûts similaires.

Les recherches entreprises pour retrouver des images du " Velaux d'avant ", ont permis aux enfants de se rendre compte de l'évolution du village, devenu maintenant une petite ville.

A l'issue de ces rencontres (*quasiment toutes filmées par l'association Ciné passion et photographiées par l'association Clin d'oeil*), nous avons travaillé sur des interviews croisées avec le secteur des Zinzins et les personnes âgées du CCAS. Ces interviews filmées seront projetées lors d'une future manifestation organisée par la commune.

Pendant les mercredis du mois de février, le Club J avait lancé un défi à la Cité Jeune : qui sera le meilleur hôte dans " un goûter presque parfait " ? Nous félicitons, pour leurs talents culinaires et en matière de décoration, l'équipe des garçons du Club J qui a gagné ce challenge.

La Cité jeunes

Pendant les vacances : un chantier de jeunes de remise en état du skate parc, et notamment les rampes et modules, abîmés par le temps.

De jeunes graffeurs et un professionnel restaureront les graffs. Nous espérons pouvoir appuyer ce projet par un stage de " cultures urbaines ", qui serait proposé en partenariat avec l'UCPA et le Conseil général (*en attente de confirmation*).

Un nouveau partenariat s'offre à nous, avec le Club de supporters de l'Olympique de Marseille, " Les winners ".

Une petite visite au Club est prévue afin de confectionner drapeaux et banderoles pour les prochains matches.

Nous pourrions peut-être aller plus loin que les portes du Vélodrome avec vous...



EVEA

Centre de loisirs

Avenue A. de Beaucaire

Tél : 04 42 74 81 40

Courriel : evea.association@free.fr

Site : www.centredeloisirs-evea.org



Agenda



JUSQU'EN SEPTEMBRE

PATRIMOINE - TOUR MUSEE

Expositions " De la fouille archéologique au musée " et " L'histoire du château de Velaux et de ses seigneuries ", le mercredi de 10h à 12h (hors vacances scolaires) et le samedi de 14h à 17h.

SAM 2 AVRIL

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE JEAN JAURES

Grand déballage des enfants dans la cour de l'école Jean Jaurès, de 10h à 17h.

SAM 2 DIM 3 AVRIL

CCMEB

Course cycliste " La multipôle ". Samedi : course en ligne Velaux /La Barben, départ parking Henri Barbusse à 14h30. Dimanche : course contre la montre Rognac/Velaux, arrivée prévue en début de matinée, avenue Pierre Puget. L'après-midi, passage de la course Berre/Berre vers 14h50. Renseignements au 06 66 69 50 79.

DIM 3 AVRIL

ASSOCIATION DES RANDONNEURS/ AMICAL CYCLOTOURISME VELAUXIEN

Balade familiale en colline, ouverte à tous. Rdv à la MPT à 9h.

AMICAL CYCLOTOURISME VELAUXIEN

Rando concentration Sainte Propice (cf. page 9).

MER 6 AVRIL

AMIS DE LA MEDIATHEQUE/AGGLOPOLE PROVENCE

Lire ensemble 2011 : contes sur la lavande (cf. page 10).

VEN 8 AVRIL

AMIS DE LA MEDIATHEQUE/AGGLOPOLE PROVENCE

Lire ensemble 2011 : spectacle " Secrets d'eau " (cf. page 10).

SAM 9 DIM 10 AVRIL

SERVICE PATRIMOINE/ATELIER PHIDIAS

Week-end sculpture (cf. page 8).

DIM 10 AVRIL

SIMA

Sortie nature... à la découverte des oiseaux (cf. page 8).

MER 13 AVRIL

AMIS DE LA MEDIATHEQUE/AGGLOPOLE PROVENCE

Lire ensemble 2011 : " Les multiples facettes de la lavande " (cf. page 10).

JEU 14 AVRIL

AGGLOPOLE PROVENCE/MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE

Forum emploi formation transport et logistique à Rognac (cf. page 4).

L'ESTRAMBORD

Cours de cuisine " Lou Pebre d'Aï " à la MPT à 14h : les paquetons de choux farcis aux trois viandes et les poires au fromage de chèvre et huile d'olive. Entrée gratuite, ouvert à tous.

SAM 16 AVRIL

CASL/MOT'AUTO CLUB

Exposition de voitures anciennes et de Vespas, parking des Droits de l'Homme, de 8h à 13h.

CASL/JEUX DE SOCIETE VELAUXIENS

Tournoi intervillages de tarot à la MPT, à 15h.

DIM 17 AVRIL

AREMS/ASSOCIATION DES RANDONNEURS

Travaux forestiers. Rdv au cabanon de Ste Propice à 8h.

DU 23 AU 25 AVRIL

US VELAUX FOOTBALL

27ème Tournoi international benjamins, stade Albert Camus, toute la journée.

DIM 24 AVRIL

ARAC/UFAC

Journée du souvenir aux déportés. Rdv au Monument aux Morts à 11h. Inauguration de la place " Capitaine Henri Pierret " à 11h20 (cf. page 4). Apéritif à la salle des fêtes, offert par les associations d'Anciens Combattants, à l'issue de la cérémonie.

JEU 28 AVRIL

ARAC

Permanence à la salle des fêtes, place Caire , de 9h30 à 11h30.

SAM 30 AVRIL

VOLLEY-BALL

Tournoi Benjamin, salle Albert Camus, toute la journée.

SIMA

Sortie nature... à la découverte des oiseaux (cf. page 8).

DIM 1ER MAI

ALTTV

Journée moto (enduro, trial, quad), sur le circuit, chemin de la Joséphine, à partir de 10h. Renseignements sur <http://alltv.free.fr>

RETROUVEZ LES SORTIES DE

l'association des randonneurs
sur [http : //arpv.free.fr](http://arpv.free.fr)

l'amical cyclotourisme velauxien
sur [http : //cyclo-velaux.chez-alice.fr](http://cyclo-velaux.chez-alice.fr)



Imprimé sur papier recyclé